

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne et Bonn) Annexe I Directive Oiseaux
LIVRE ROUGE	Rare
DETERMINANTE ZNIEFF	Oui - > 5 couples / 100 km ²



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 162-178 cm

Longueur : 62-69 cm

Grand rapace aux ailes longues et larges. Le dessous est très clair, avec une partie de la tête et de la poitrine gris foncé. Le dessus est brun sombre.

DISTRIBUTION

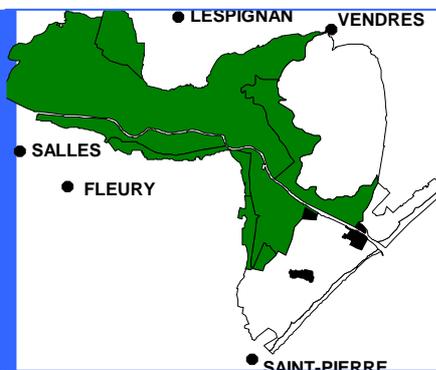
Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc-Roussillon

France : Grande moitié sud du pays

ECOLOGIE

Le Circaète Jean-le-Blanc se nourrit presque exclusivement de reptiles, dont essentiellement de grandes couleuvres. Son habitat optimal doit comporter de vastes étendues ouvertes de friches, landes, pâturage extensif, et rocailles. Les territoires de prédilection sont situés en moyenne montagne, mais l'espèce est également présente en plaine en densité très faible. Le nid est construit dans un arbre (chêne vert, pin d'Alep) dans des endroits peu dérangés. Ne pondant qu'un seul œuf par an le Circaète figure parmi les rapaces dont la fécondité et la productivité sont très faibles. L'espèce est migratrice et arrive en France en mars et repart en Afrique dès le mois d'août et septembre.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce niche en périphérie de la ZPS, sur le massif de la Clape et sur les collines de Lespignan et Nissan-lez-Ensérune.

Ces couples utilisent de manière journalière les prairies de la basse vallée de l'Aude comme site de chasse, en particulier les prairies du Canton et les prairies de la Matte.

Ils chassent également dans la plaine viticole.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Raréfaction des milieux ouverts favorables aux reptiles, fermeture des milieux
- Intensification de l'agriculture, monoculture, destruction des haies, utilisation d'insecticides
- Fréquentation des sites de nidification
- Collision avec le réseau électrique aérien

CONSERVATION

- Installation de repères sur les fils électriques
- Favoriser une agriculture traditionnelle avec des bocages (zones d'écotone pour favoriser les espèces proies)
- Protection des zones de nidification du dérangement
- Maintien des prairies par la fauche et ou le pâturage
- Réouverture des milieux favorables aux reptiles sur les coteaux (pelouses à brachypodes)